

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 3464-2024
établissant un programme d'aide sous forme de
crédit de taxes pour le secteur des Technologies de l'Information et des
Communications (TIC) de la Ville de Magog

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3464-2024 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le secteur des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) de la Ville de Magog.

Ce règlement a pour objet :

- d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le secteur des Technologie de l'Information et des Communications de la Ville de Magog;
- d'attirer des entreprises œuvrant dans ce domaine;
- de favoriser le regroupement d'entreprises compatibles avec ce créneau.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des avis publics à www.ville.magog.qc.ca ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 18 septembre 2024.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière